L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 30 MARS.

DÉPÊCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

ESPAGNE.

Madrid, 29—El defior Tetuan, ministre des finances, a dit hier, dans un conseil de Cabinet, que les finances du pays étaient dans un état déplorable, et a prévenu ses collègues que la République ne pourrait donner la situation que si des changements radicaux étaient faits dans l'administration.

La levée en masse des troupes en Catalogne et dans les provinces voisines pour combattre les carlistes, a si peu réussi, qu'une députation de Barcelonne en demande l'ajournement. Elle demande aussi la livraison des 15,000 fusils que le gouvernement a promis au peuple de cette ville.

FRANCE.

Paris, 29.—La cour martiale, siégeant à Versailles, a condamné Félix Rhatt à mort par contumace.

ANGLETERRE.

Londres, 29—Ed. Noyes, accusé de complicité dans l'affaire des fraudes de la Banque d'Angleterre, a été ramené devant lord-maire, pour être interrogé. Parmi les témoins entendus, était le gérant de banque Continentale, qui, en voyant la photographie de Bidwell, l'a reconnu comme l'homme qui ouvrit un compte avec l'établissement sous le nom de Horton. Ce gérant pense que Noyes n'était simplement qu'un commis des vrais coupables. L'enquête a été ajournée.

2,500 mineurs charbonniers, dans le district de Bolton Farnworth, se sont mis en grève.

Liverpool, 29 mars—Arrivé, le Golden Fleece, de la Nouvelle-Orléans.

WASHINGTON.

Washington, 29.—La récompense de $38,000 accordée à la flotte du commodore Farragut, pour avoir forcé le passage de la Balise à la Nouvelle-Orléans, a été confirmée nonobstant l'opposition du gouvernement.

Le directeur-général des postes croit que les grands chemins de fer feront appel au Congrès, mais qu'ils l'useront pas, en attendant, retirer les chars de poste.

Washington, 29 mars.—Le capt. D. F. Jacknock, du bureau indien, a été arrêté aujourd'hui sur un mandat du juge Carter, pour avoir voulu frauder le gouvernement en donnant un reconnement faux des Chorokees de l'Est. Il a été livré en main-tenue par le shériff aller que sur une caution pour comparaître quand il sera appelé.

Washington, 29 mars—Le sénateur West est parti ce matin.

DIVERS.

Un nègre pendu par la populace.

St-Louis, 29 mars—La populace a pendu à Chillicothe un nègre qui avait violé une femme blanche respectable.

Rédaction du Free de St-Louis à la Nouvelle-Orléans

St-Louis, 29 mars — La Compagnie des barges a réduit, aujourd'hui, le fret sur la farine à 40 cents, d'ici à la Nouvelle-Orléans, et à 20 cents sur le fret de livre.

Lacenia, N. H., 29 mars—La maison de Jas. Swain, au village de Gilford, a été détruite par le feu. Mme Swain, âgée de 80 ans, a péri dans les flammes, et M. Swain, en voulant la sauver, a été atteint gravement par l'incendie.

Philadelphie, 29 mars—La souscription pour la fête commence s'élève déjà à $40,000.

Canton, 29.—Cinquante maisons environ ont été détruites par l'ouragan. Une négresse a été tuée et quinze ont été blessées. Perte, $100,000.

Baltimore, 29 mars—Une collision a eu lieu aujourd'hui près de Liverpool. Deux trains de fret se sont brisés et ont été brulés. Deux personnes ont péri.

New York, 29 mars—Arrivés—Les steamers City of Mexico et Weiser.

Arrivés à destination—Les steamers City of Antwerp et City of Brooklyn.

Les Waterworks de Memphis mis à l'épreuve.

Memphis, 29 mars—L'essai des Waterworks, comme substitut au département des Pompes, a été fait cette après-midi, afin de savoir si la Compagnie pourrait exécuter le contrat. L'épreuve a été satisfaisante, et c'est un grand succès pour les Waterworks, établis d'après le système Holly.

New York, 29—Les steamers Celtic, City of Paris et Erin ont emmenés $160,000 en espèces pour l'Europe. Ces trois steamers ne partiront que lorsque l'époque favorable vaut d'Est qui règne en ce moment sera passé.

New-York, 29—Parmi les articles, dont les contractuteurs se servaient, étaient le sceau en électrotype de l'Alabama, et les timbres de diverses banques nationales en cette ville.

New-York, 29.— Edward Myers, l'Anglais qui prétend être membre de la maison de Gen Myers & Sons, de Londres, et qui représentait dans Wall street qu'il avait pour 1,500,000 livres sterling de crédit pour des opérations de chemin de fer, a été arrêté à Jersey City sur la prévention d'avoir émis une fausse traite de $20 sur la maison de banque de James King & Son, de New-York.

Une dépêche spéciale de la Havane dit que le Bidwell arrêté, sur l'accusation de complicité dans les fraudes commises à l'égard de la Banque d'Angleterre, sur la requête du gouvernement anglais, n'est pas un sujet britannique, mais un Américain et un natif de l'Indiana. Les avocats disent que son arrestation est illégale et qu'on ne trouve qu'un précédent, l'affaire d'Arguewes en 1864.

Ils déclarent que c'est une violation des lois espagnoles et des stipulations du traité avec les Etats-Unis, et une dérision des garanties de 1870, concernant les étrangers.

La vice-consul anglais a obtenu, par compulsion, $5,000 en bons, de Mme Bidwell; mais il y a ou des plaintes, et le capitaine général a ordonné que l'argent soit déposé.

New-York, 29.— On dit que l'avocat de Bidwell, prétend être un des complices des fraudes commises contre la Banque d'Angleterre, demandera un writ d'habeas corpus, en se fondant sur ce que le commissaire Grinnan n'est pas autorisé à juger des cas d'extradition et que l'accusation de conspiration n'est pas couverte par le traité d'extradition.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 29, au soir—Coton ferme. Middling 9 1/4 à 3/8. Orléans 9 3/8. Vendu 12,000 balles.

Marchés Américains.

New York, 29, au soir.—Coton calme. Middling 19 1/2. Orléans 20.

New York, 29 mars—Or, 117 à la clôture.

— On dine beaucoup à Berlin, dans les spheres officielles. L'empereur et l'impératrice d'Allemagne se sont invités eux-mêmes à dîner, mardi dernier, chez lord Odo Russell. Ce dernier—dit le *Times*, en soulignant ce détail—n'avait été accordé jusqu'ici à aucun diplomate étranger.— Le prince de Bismark et quelques hôtes de distinction assistaient à ce dîner.... improvisé.

Le corps diplomatique a dîné, de son côté, le lendemain, à l'hôtel de M. Bancroft, à l'occasion et en honneur de l'inauguration de la présidence de M. Grant.— Le prince de Bismark a proposé la santé du général Grant, et M. Bancroft a porté un toast à l'empereur et au second aux puissances représentées.

— Deux emprunts au *Figaro* et à la *Liberté*.

La scène se passe dans un Cercle dont tous les habitués sont monarchistes enragés.

Un membre raconte comme quoi, la veille, dans le monde, il a joué à l'écarté avec un grec qui l'a effrontément volé.

Figurez-vous, disait-il, que ce monsieur a tiré un roi de son gilet.

Ah! Si le vieux baron de C....., avec son esprit, ce n'est pas M. *Thiers qui ferait cela!*

Deux journalistes visitent les travaux du nouvel Opéra, et, au cours de leur inspection, montent sur la plate-forme, d'où ils découvrent un panorama extrêmement vaste.

— Comme les gens qui sont là bas, dans le rue, paraissent peu de chose d'ici, dit l'un d'eux.

Je le crois, reprend l'autre : un abonnement de six mois a presque l'air d'un achetement au numéro.

X....., riche mais avare, ne fait jamais de feu.

Cette semaine, à table, il disait :

— L'hiver a été doux, et malgré cela j'ai eu coup sur coup : grippe, coryza et bronchite ; je ne comprends pas ce j'ai pu attraper tout ça.

— N'avez-vous pas eu l'imprudence de dîner quelquefois chez vous? demande un convive déjà transi.

L'*Ordre* annonce que le prince impérial va se rendre à l'exposition de Vienne. Il a accepté l'invitation qui lui a été adressée par l'empereur d'Autriche.

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE

AFFAIRE MAIRO.—QUINTUPLE ASSASSINAT. — Jugement.

Hier, 19 février, a commencé à Bordeaux, sous la présidence de M. le conseiller Espagnet, cette affaire qui se signale par la nature de gravité de toute une famille habituellement sans bruit ni scandale, et que l'on appelle dans la contrée, et on l'a fait à été nommée, la Maisonnée de Tastous.

Dans la nuit du 9 au 10 avril 1872, à la métairie de Tastous, commune du Barp, cinq cadavres sont les corps mutilés d'un assassin :

1° Arnaud Mano, âgé de soixante ans ;

2° Marie Lévesque, femme Arnaud Mano, âgée de cinquante-neuf ans ;

3° Jeanne Mano, dite Manorine, âgée de trente et un ans ;

4° Marie Mano, âgée de cinq ans ;

5° Marie Mano, âgée de cette mois.

L'accusé, traduit aux assises, est un facteur rural, le nommé Jean Mano, dit Johannès, âgé de vingt-neuf ans, fils légitime de Sagnac de Mont-de-Marsan (Landes.) Il était le gendre des deux premières victimes, le mari de la troisième et le père des deux dernières.

Voici l'exposé de cette horrible affaire, tiré des pièces de la procédure et de l'acte d'accusation rédigé par M. le procureur Charlemagne :

La métairie de Tastous est située dans la commune du Barp en pleine lande. C'est un simple rez-de-chaussée, construit de quelques grands arbres.

Au mois de novembre 1869, les époux Arnaud Mano étaient venus s'établir sur la propriété d'où, aujourd'hui, ils sont habitation. Le prénant avec eux leur fille Jeanne, dit Manorine, et son mari, Jean Mano, dit Johannès, ainsi que leurs enfants, dont l'aîné avait alors (octobre 1870) six ans à peine.

Johannès Mano contracta des habitudes de jeu et d'ivrognerie qui l'éloignaient du domicile conjugal. Nommé depuis peu facteur auxiliaire des postes, il dépensait dans les cabarets tous ses appointements, et répondait aux observations de la famille par des injures grossières et se portait parfois à des actes de violence sur sa femme.

Vers la fin de 1871, la situation était devenue intolérable. Irrité des reproches continuels de sa femme et des époux Arnaud Mano, Johannès ne garda plus aucune mesure et proféra des menaces épouvantables contre sa famille.

Le 10 avril 1872, vers six heures et demie du matin, le sieur Gorbes rencontrait sur la route agricole les deux petits garçons de Johannès. Dès que ces enfants aperçurent le témoin, l'aîné, âgé de sept ans, lui dit : "Venez à la maison, ma mère, ma grand'mère et mon grand-père sont morts."

Cependant Johannès était attablé à l'auberge du sieur Morillon, déjeunant en compagnie de plusieurs personnes. Tout à coup, un enfant, le jeune Henri Martin, vint lui annoncer la sinistre nouvelle. Les convives étaient atterrés : Mano seul ne témoignait aucune émotion ; mais se levant sans rien dire, sans demander aucune explication, il prit le chemin de l'habitation.

On le suivit. Entre la maison d'habitation et la grange étaient étendus la femme Arnaud Mano et sa fille Manorine. La mère respirait encore, mais se débattait dans l'agonie. L'une et l'autre, frappées à la tête, avaient le crâne fracturé. A 30 mètres de la maison, sur le bord d'un petit ruisseau, gisait tout raide le chef de la famille. Le corps du malheureux Arnaud était étendu la face contre terre, et portait à la partie postérieure du crâne deux fractures profondes.

Enfin, à l'intérieur de l'habitation, dans une chambre, les deux pauvres petites filles, dix ans et de onze mois étaient couchées chacune sur un lit, la tête affreusement mutilée.

Quel était l'auteur de ce quintuple assassinat? L'opinion publique se fourvoya un instant, mais ses soupçons se portèrent bientôt sur Johannès. La maison n'avait été ni fouillé, ni pillée. La mobile du crime n'avait donc pas été le vol. Johannès eut une attitude qui fortifia les soupçons. Le 12 avril, lorsque M. le maire du Barp découvrit dans la grange un pic, dont le manche paraissait taché de sang et sur la droite duquel étaient quelques cheveux, Johannès pâlit, et son trouble fut remarqué de tous.

Comment s'est-il défendu de l'accusation qui planait sur lui? Sa préoccupation constante durant cette longue procédure a été d'établir que la nuit du 9 au 10 avril, il n'était pas rentré à la métairie de Tastous. Mais sa présence au Tastous, pendant la nuit, est attestée par un témoin qu'il a lui-même cité.

Le 9 avril, veille du crime, l'accusé avait un pantalon bleu, pantalon de toile. Ce dernier vêtement a été découvert le 10, caché dans la maison ; il était tout humide d'un lavage récent, et heureusement avoir été trahi ses suspecten. Le 9 avril, il portait une blouse bleue à collet rouge. Saisie sur sa personne, cette blouse est maculée de sang.

A ces charges vient se réunir un incident des plus douloureux et en même temps des plus significatifs, c'est le témoignage de l'un des fils de l'accusé, de l'un des deux petits garçons qui fuyaient le Tastous, le 10 au matin.

Le 5 juillet, il raconta spontanément à un de ses camarades d'école, et en présence d'autres enfants, qu'il avait entendu un cri dans la nuit, et que son père était ensuite venu dans la chambre où il était avec son frère.

Interrogé aussitôt, le jeune Bernardin Mano ajouta que son père était venu le secouer tout exprès pour lui faire voir s'ils dormaient lui et son petit frère, qu'il avait ensuite disparu.

Bernardin dit encore plus tard qu'il avait vu son père entrer dans la chambre avec un pantalon bleu à la main, qu'il avait jeté sur un coffre.

Lorsque ce malheureux enfant fut confronté avec son père, il a maintenu tous les faits de ses précédentes déclarations, mais quand il a été question de nommer l'assassin, la nature s'est révoltée en lui, et il n'a plus osé le désigner. Il appelle l'assassin "l'homme" ; il dit qu'il se promenait Mano, "comme papa", et qu'il lui ressemblait.

Plus tard, lorsqu'il a été remis en présence de son père, que lejuge d'instruction interrogeait sur des taches découvertes sur le mur de la chambre des enfants, Johannès lui dit :

— Est-ce moi qui ai fait les taches au mur?

— Oui, répondit l'enfant, quand vous portiez votre pantalon!

— C'était donc moi qui portais le pantalon? lui demanda l'accusé.

— Oui c'est vous!

Telles sont les terribles accusations dont Johannès sans à répondre devant le jury.

Nous ferons connaître l'arrêté qui interviendra dans cette affaire dont les débats occuperont plusieurs audiences.

INCENDIE DES DOCKS DE LA VILLETTE.—CONDAMNATION A MORT.—Pierelle, cet affreux raffineur, déjà condamné à la déportation, revient devant la justice militaire (de caserne), sous l'accusation de complicité dans l'incendie du Palais-Royal. C'était : Bourbier, colonel de la 1re légion fédérée ; Bernard et Hinard, capitaine de cette même légion ; Rey, ancien capitaine fédéré ; Joseph Dumarey, ex-colonel de la 15e légion.

Les trois premiers sont en fuite. Les deux derniers ont été déjà condamnés, le premier à six mois de prison, le second à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Me Duminil présente la défense. Rey est condamné à cinq ans de travaux forcés ; Dumarey est acquitté.

—On lit dans le *Journal de Gand* :

Un Français, âgé de 24 ans, vient d'être arrêté par la police locale, sous la triple prévention d'escroqueries, de port de faux nom et de port illégal de décoration. Ce jeune filou, portant le ruban de la Légion-d'Honneur à la boutonnière, était descendu depuis quelques jours à l'*Hôtel de la Poste*, où il s'était fait inscrire sous le nom de comte de Méroda, venant à Paris.

La police a acquis la preuve qu'elle avait affaire à un chevalier d'industrie dont le nom véritable est Joseph Vidal, domicilié à Marseille. Cet individu a déjà fait des dupes en cette ville ; il avait aussi donné ordre à des changeurs d'acheter pour son compte des valeurs sur l'Angleterre.

S'IL ÉTAIT QUELQUE CHOSE EN FRANCE! —Un cultivateur du quartier des Combes, à Montélimar, rondissait son énorme chien de garde sur les bords du Rondeau pour lui faire prendre un bain de propreté ; comme il craignait que le molosse ne renversât des enfants qui jouaient au bord de la rivière, il le tenait en laisse.

Un de ses amis l'ayant rejoint, voilà les deux compagnons devisant sur les affaires politiques du jour. Dans la chaleur de la discussion, l'homme au chien s'écria avec rage en faisant un signe menaçant : "Si j'étais quelque chose en France, je ferais fusiller tous les députés qui ne sont pas démocrates!"

A ces mots, le chien croyant que son maître l'excite fait un bond et entraine avec lui ce dernier, qui pique une tête dans l'eau.

Par bonheur, l'endroit dans lequel il venait d'être précipité n'avait pas une grande profondeur. L'ami tendit son mouchoir, auquel le naufragé se cramponna.

Le bain froid calma d'ailleurs immédiatement l'ardeur politique du terrible propagyte de la démocratie.

—Le Jardin des Plantes vient de s'enrichir d'hôtes nouveaux. Six petits cygnes noirs d'Australie sont éclos avant-hier. Pendant quinze jours, malgré la pluie, la neige et le vent, la mère les a couvés en plein air. Elle n'a jamais voulu pondre dans le nid couvert qu'on lui avait préparé et dans lequel on avait déposé, pour l'engager à s'y établir, deux de ses œufs, qu'on a été restituer au nid naturel composé de feuilles.

L'acte de naissance a été dressé solennellement, car c'est la première fois que l'on est parvenu à obtenir un résultat aussi satisfaisant.

Une paire de cygnes noirs coûte de 2,000 à 2,200 f.

Faits Divers.

—Les Anglais n'ont pas de tendance politique ; mais quand une idée pratique leur apparaît, ils la font passer dans les faits. Ainsi, pour [illegible] pour [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;